

MAC-VALUATION FRANCE

Organisme de Formation en Évaluation Immobilière

Numéro de déclaration d'activité : **11 75 67 477 75**

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

1) MAC-VALUATION FRANCE

Adresse : _____

Représenté par : _____, en qualité de _____
d'une part,

Et

2) Société : _____ **Siret :** _____

Adresse : _____

Représentant : _____ **Fonction :** _____

d'autre part,

Stagiaire : _____

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1er – Objet de la convention

MAC-VALUATION FRANCE organisera l'action de formation suivante :

- **Intitulé du stage :** Évaluation d'Immeubles Individuels à Usage Commercial - Spécialisation hôtels *** et cliniques
- **Objectifs :** Maîtriser les méthodes d'évaluation spécifiques aux immeubles commerciaux, comprendre les particularités de l'évaluation des hôtels 3 étoiles et des cliniques, appliquer les normes professionnelles d'expertise.
- **Programme et méthodes :** Annexe 1
- **Nature de l'action** au sens de l'article L. 6313-1 du Code du travail : Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.
- **Modalités de déroulement pédagogique :** **Formation en ligne** (visioconférence interactive)
- **Effectif de l'action de formation :** 13 stagiaires maximum
- **Outils pédagogiques :** Support de cours numérique, études de cas pratiques, outils d'évaluation

- **Nature de la sanction de l'action de formation** : Attestation de formation et évaluation finale (QCM)
- **Moyen de contrôle de l'assiduité** : Connexion en ligne tracée, feuille d'émargement électronique
- **Dates** : **Du 16 au 17 octobre 2025**
- **Durée et horaires** : 8 heures - **2 demi-journées de 19h00 à 23h00 (heure GMT)**
- **Lieu** : **Formation en ligne** - Lien de connexion communiqué avant la formation

Article 2 – Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

- **Frais pédagogiques** : **100 000 FCFA** par stagiaire
- **Frais de restauration/hébergement** : Non applicable (formation en ligne)

TOTAL GÉNÉRAL : 100 000 FCFA

Article 3 – Modalités de règlement

Le paiement sera effectué selon les modalités suivantes :

- **60% À LA SIGNATURE DE LA CONVENTION** : **60 000 FCFA**
- **40% AVANT LE DÉMARRAGE DE LA FORMATION** : **40 000 FCFA**

Article 4 – Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : paiement des heures réellement dispensées au prorata temporis.

Article 5 – Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise à moins de **15 jours francs** avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L. 920-9 du Code du travail.

Article 6 – Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal compétent sera seul habilité pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à _____ le ____/____/2025

Pour l'entreprise,

(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme,
MAC-VALUATION FRANCE
Direction de la Formation

ANNEXES À LA CONVENTION :

- Annexe 1 : Programme détaillé de la formation
- Annexe 2 : Règlement intérieur

ANNEXE 1 - PROGRAMME DE FORMATION
Évaluation d'Immeubles Individuels à Usage Commercial
*Spécialisation hôtels *** et cliniques*

JOUR 1 - 16 octobre 2025 (19h00-23h00 GMT)

Module 1 : Fondamentaux de l'évaluation immobilière commerciale

- Les différentes méthodes d'évaluation
- Analyse du marché immobilier commercial
- Cadre réglementaire et normes professionnelles

Module 2 : Spécificités de l'évaluation hôtelière

- Classification et standards hôteliers 3 étoiles
- Analyse des revenus et des charges d'exploitation
- Méthode du RevPAR et taux d'occupation
- Étude de cas pratique : évaluation d'un hôtel 3 étoiles

JOUR 2 - 17 octobre 2025 (19h00-23h00 GMT)

Module 3 : Évaluation des établissements de santé

- Typologie des cliniques et centres médicaux
- Réglementation spécifique au secteur de la santé
- Analyse des flux financiers et des autorisations
- Valorisation des équipements médicaux

Module 4 : Mise en pratique et synthèse

- Atelier pratique : évaluation d'une clinique
- Rédaction du rapport d'expertise
- Questions/réponses et retours d'expérience
- Évaluation finale (QCM)

Formateur : Expert en évaluation immobilière commerciale

Support pédagogique : Documents numériques, cas pratiques, outils d'évaluation

Prérequis : Connaissances de base en immobilier ou expérience dans le secteur